

Le territoire rhodanpin en manque d'eau

Dossier de la rédaction de H2o
August 2021

À l'occasion de sa journée d'échanges sur le partage de l'eau organisée à Lyon, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse a réuni près de 150 participants (collectivités, représentants du monde agricole et économique) pour faire le point sur la disponibilité en eau dans le nord du bassin Rhône-Méditerranée et sur les stratégies adoptées pour gérer collectivement une ressource en tension. Des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sont très largement engagés, en concertation avec tous les usagers de l'eau. Ils les incitent en priorité à économiser l'eau. Il s'agit aujourd'hui de garder le cap de cette ambition commune.

Sur le territoire rhodanpin, les études révèlent un manque d'eau d'environ 40 millions de mètres cubes pour satisfaire l'ensemble des usages sur les bassins versants et laisser un débit suffisant dans les rivières pour préserver la qualité de l'eau et la vie biologique. Plus des deux-tiers des bassins versants sont aussi en situation de déséquilibre en eau ou en équilibre fragile. Le changement climatique est à l'œuvre partout sur ce territoire : 7 nouveaux bassins versants, jusqu'aux préservés, montrent les signaux d'une aggravation des tensions sur l'eau et pourraient d'ici 2022, s'ajouter aux 42 déjà en déficit : Lange Oignin (Haut-Bugey), Avant-pays savoyard, Fier et Lac d'Annecy, Guiers Aiguebelette, Combe de Savoie, Isle Crémieu (Isère), Rivières du Beaujolais. Incontestablement, le changement climatique va accroître les tensions sur l'eau. À l'horizon 2050-2070, le débit moyen des principales rivières de France devrait diminuer d'au moins 10 à 40 % ; celui du fleuve Rhône risque de subir une baisse de 40 % d'ici la fin du siècle. La stratégie et les mesures à prendre sont connues et déjà engagées dans des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), qui deviennent progressivement des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en application des décisions nationales prises dans le cadre des Assises de l'eau. Construits en concertation entre l'ensemble des usagers du territoire, ces projets de territoire visent à garantir un partage équilibré entre les besoins des différents usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. Des règles de partage de l'eau sont définies, avec une répartition par usage et type d'usagers, et un programme d'actions mis en place. En Rhône-Alpes, 20 PGRE sont adoptés, 6 sont en cours d'élaboration (Séran, Cance, Gier, Galaure, Drôme des collines et Payre Lavezon) et 3 non encore engagés (Mouge Berre, Sud-Ouest Lomagne). En six ans, 5 millions de mètres cubes ont été économisés en Rhône-Alpes et 15 millions de mètres cubes ont été substitués grâce à des prélèvements dans des nappes ou des rivières plus abondantes. La dynamique est donc lancée mais il reste essentiel de pouvoir rendre compte de la mise en œuvre effective des plans d'actions définis, de constater leur efficacité, et de développer une vision prospective de l'évolution de la ressource et des besoins dans le contexte du changement climatique.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse